

**DES TAXES INTERNATIONALES
AU SECOURS
DU DÉVELOPPEMENT** PAGE 2

**HAÏTI : QUELS ENGAGEMENTS
DES DONATEURS
INTERNATIONAUX?** PAGE 4

**PHILIPPE JAHSHAN,
DÉLÉGUÉ EUROPE
DE COORDINATION SUD**
PAGE 4

NLS

LES NOUVELLES DE SUD

Été 2010

LE BULLETIN D'INFORMATION DE COORDINATION SUD # 139

Vie des commissions

DIALOGUE SUR LA RÉFORME HUMANITAIRE

Le 18 décembre 2009, représentants des agences des Nations unies et des ONG humanitaires se retrouvaient chez Coordination SUD pour un atelier sur le système de réponse humanitaire global: des échanges riches et sans langue de bois, qui ont permis de mieux faire valoir le point de vue des ONG françaises.

Anne Héry,

responsable des relations extérieures,
Secours islamique France,
membre de la commission Humanitaire
de Coordination SUD

Les membres de la commission Humanitaire ont entamé une réflexion sur l'impact de la réforme humanitaire initiée par les Nations unies en 2006. Cette réforme avait pour objectif d'améliorer la coordination et l'efficacité de la réponse globale. Si le nouveau système a le mérite de clarifier les rôles et responsabilités des

différentes agences des Nations unies, avec des chefs de file déterminés par secteur, il fait la part belle aux acteurs des Nations unies alors que les ONG peinent à faire valoir leurs spécificités et à se faire entendre.

Les ONG françaises demeurent critiques à l'égard de cette nouvelle organisation, tout en étant peu présentes dans les forums internationaux où se discutent ces questions. Le séminaire du 18 décembre, co-organisé par la commission Humanitaire et le bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA), a permis aux ONG de faire part de leurs préoccupations quant à la confusion des agendas politique et humanitaire, au manque de transparence dans l'allocation des fonds ou à la lourdeur de la coordination. Les Nations unies ont reconnu que la réforme était lourde et longue à mettre en œuvre. Ils ont insisté sur les améliorations apportées au système depuis sa mise en place et ont fait valoir l'absolue nécessité d'une coordination globale.

“ Si le nouveau système a le mérite de clarifier les rôles et responsabilités des différentes agences des Nations unies, (...) les ONG peinent à faire valoir leurs spécificités et à se faire entendre. ”

pour corriger les dysfonctionnements, et celles qui considèrent que le nouveau système pose un problème fondamental pour le respect des principes humanitaires.

Si beaucoup d'ONG se rejoignent sur les constats, une ligne de fracture demeure, entre celles qui estiment que des solutions peuvent être trouvées

Comment améliorer la capacité des chefs de file à assurer une coordination efficace? Quels enjeux autour des initiatives d'évaluations conjointes des besoins humanitaires? Les recommandations¹ résultant des travaux proposent différentes pistes d'amélioration, certaines très concrètes, d'autres à portée plus globale. ■

¹ En ligne sur le site de Coordination SUD: www.coordinationsud.org/humanitaire

Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement

ÉDITEUR COORDINATION SUD
14, passage Dubail 75010 Paris
Tél.: 01 44 72 93 72
Fax: 01 44 72 93 73
sud@coordinationsud.org

Directeur de publication: Jean-Louis Vielajus
Rédactrice en chef: Anne Perrin - Coordinatrice: Marie Bessières
Imprimeur: Gécy - Dépôt légal à parution ISSN 1267-6947.
Les positions exprimées dans le bulletin engagent leurs auteurs, et ne sauraient représenter le point de vue officiel de Coordination SUD.
Abonnement, nous contacter: bessières@coordinationsud.org

RENDEZ-VOUS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE COORDINATION SUD
Coordination SUD tient son AG le 3 juin à Paris. Après une matinée consacrée au bilan 2009 et à une AG extraordinaire pour l'adoption de nouveaux statuts, trois ateliers sont organisés autour de la préparation du G8-G20, de l'évolution des relations entre la Communauté européenne et les ONG (quadrilogue) et du suivi de la conférence des donateurs pour Haïti.

Alicia Sanchez,
secrétaire exécutive d'ACCIÓN,
plate-forme des ONG chiliennes

Déclaration de Madrid, et après?

Le cinquième Forum UE-Amérique latine-Caraïbes de la société civile s'est réuni à Madrid en avril. Il a donné lieu à une déclaration commune. Une avancée importante, porteuse de nouveaux défis, notamment en termes d'influence.

Le processus de discussion lors du forum a été rendu possible grâce au travail commun des organisations des différentes régions, en particulier de la Mesa de Articulación (plate-forme des ONG d'Amérique latine et des Caraïbes) et de CONCORD, la confédération européenne des ONG d'urgence et de développement. La discussion s'est organisée autour de thèmes-clés : crise et modèle de développement, innovation, technologies et moyens de communication, démocratie, Droits de l'homme, des migrants et des peuples indigènes, accords d'associations et intégration régionale, et enfin financement du développement et coopération.

Le forum s'est conclu par la signature, par 79 ONG, de la « déclaration de Madrid ». Parmi leurs principales revendications, les ONG insistent sur l'urgence de repenser l'architecture de la gouvernance mondiale et de renforcer le caractère démocratique et participatif des institutions publiques multilatérales, nationales et régionales. Elles réclament le maintien et l'augmentation des budgets publics finançant les projets dans les secteurs sociaux, et demandent à l'Union européenne de respecter la cohérence des politiques en faveur d'un développement durable.

Les plates-formes et réseaux d'ONG ont rencontré les représentants de leurs pays en charge du suivi du Sommet des chefs d'États du mois de mai, ainsi que les ambassadeurs européens et latino-américains, afin que ces propositions soient connues et prises en compte par les autorités et les représentants du Sommet. ■

Voir la déclaration sur :
www.coordinationsud.org

DES TAXES INTERNATIONALES AU SECOURS DU DÉVELOPPEMENT

La crise financière de 2008 et les 3 500 milliards de dollars mobilisés pour sauver les banques ont montré les limites de notre modèle économique. La communauté internationale est capable de trouver les moyens pour sauver le système financier, mais pas pour éradiquer la faim ou l'analphabétisme.

Mathilde Dupré,
attachée de direction au CCFD-Terre solidaire
et membre de la commission « APD
et financements innovants » de Coordination SUD

Nathalie Dupont,
responsable du pôle Animation du plaidoyer,
Coordination SUD

L'

idée déjà ancienne de la taxe Tobin sur les transactions de change a fait son chemin, depuis les années 1980, avec une mobilisation au tournant des années 2000 dans la recherche de financements innovants, pérennes et prévisibles pour le développement. Élargie à l'ensemble des taxes sur les transactions de change, cette question fait l'objet d'un fort regain d'intérêt depuis un an. Plusieurs chefs d'États se sont prononcés favorablement.

Une réflexion ancienne sur les taxes internationales

En 2000, 191 pays s'engagent à éradiquer une partie de la pauvreté en lançant les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans le cadre des Nations unies. La

mondialisation économique et financière génère des flux d'échanges sans précédent qui ont créé beaucoup de richesses mais ont aussi fortement accru les inégalités et fragilisé les populations les plus pauvres. Ainsi, à cette date, la FAO estimait le nombre d'êtres humains sous-alimentés à 850 000 (plus d'1 milliard aujourd'hui), tandis que le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté se situait à 1,8 milliard.

Deux ans plus tard, lors la première conférence sur le financement du développement à Monterrey, l'ensemble des chefs d'États présents réaffirment leurs objectifs d'aide publique au développement (0,7 % de leur RNB pour 2015). Mais ils s'engagent aussi à trouver de nouveaux financements, pour atteindre la réalisation des OMD et répondre aux autres défis mondiaux, notamment la préservation des biens publics mondiaux passant notamment par la lutte contre le changement climatique et contre les pandémies.

En 2003, faisant suite à la conférence de Monterrey, Jacques Chirac, alors Président de la République française, commande un rapport à Jean-Pierre Landau, sous-gouverneur de la Banque de France, sur les « nouvelles contributions financières internationales ». Plusieurs propositions émergent autour de l'idée de taxes sur des activités internationales telles que la vente d'armes, les transactions de change ou le secteur aéronautique. La dynamique lancée par ce rapport et l'activisme diplomatique

“ Les financements innovants recherchés doivent répondre à plusieurs caractéristiques : être stables, additionnels aux outils habituels d'aide au développement, prévisibles et corriger les effets négatifs de la mondialisation. ”

La taxe sur les billets d'avion

La taxe sur les billets d'avion constitue un exemple intéressant de levée de ressources innovantes et immédiates pour faciliter l'accès des populations des pays en développement aux traitements contre le VIH/Sida, le paludisme et la tuberculose. Depuis son lancement en juillet 2006, huit pays³ ont mis en place cette taxe de solidarité sur les billets d'avion. Les ressources générées par cette taxe contribuent au financement d'Unitaid (facilité internationale d'achats de médicaments destinée à lutter contre les grandes pandémies) à hauteur d'environ 72 %. Elles sont complétées par des contributions budgétaires pluriannuelles

d'États et de fondations privées. En 2008, Unitaid a travaillé avec un budget d'environ 350 millions d'euros. Depuis 2006, la France, première contributrice à ce fonds, aura versé un montant estimé à 464,35 millions d'euros. La mise en place de cette contribution démontre la faisabilité technique et juridique d'un tel mécanisme et le caractère infondé des craintes invoquées concernant la perte de compétitivité du secteur concerné.

³ Chili, Côte d'Ivoire, France, Madagascar, Maurice, Niger, République de Corée et République démocratique du Congo.

À LIRE

AIDWATCH 2010

Le 10 juin, CONCORD, la confédération européenne des ONG d'urgence et de développement, publie son rapport *AidWatch 2010*. Il sera en ligne sur le site : www.concordeurope.org.

CONFÉRENCE

Le Salon des solidarités 2010 s'installe du 4 au 6 juin Porte de Versailles à Paris. Le 4 juin, Coordination SUD organise une conférence sur les objectifs du millénaire pour le développement et un atelier sur les enjeux de la transparence dans les ONG. Voir : www.salondessolidarites.org.

À FAIRE

NATIONALES DÉVELOPPEMENT

conjugué de la France, du Brésil, du Chili et de l'Espagne permettent la constitution d'un groupe pilote, en février 2006, pour poursuivre la réflexion sur les contributions de solidarité en faveur du développement. Composé de 55 pays, de différentes organisations internationales et d'ONG, ce groupe réfléchit à la mobilisation de ressources innovantes pour le développement et s'attache à promouvoir ces mécanismes auprès d'autres pays.

Les financements innovants recherchés doivent répondre à plusieurs caractéristiques : être stables, additionnels aux outils habituels d'aide au développement, prévisibles et corriger les effets négatifs de la mondialisation c'est-à-dire réguler les secteurs économiques nuisibles, tels que le commerce des armes et la spéculation boursière. Certaines ONG voient aussi le début d'un changement de paradigme : de l'idée d'aide au développement, lourde d'une symbolique assistanciale et dépendante des desiderata des donateurs, il s'agit d'inventer une fiscalité mondiale, porteuse de redistribution planétaire au service des droits. Plusieurs propositions, modestes, ont déjà été mises en œuvre, à des niveaux nationaux ou internationaux.

Un sujet revisité à la faveur de la crise financière

La crise financière accélère la réflexion et les propositions sur la mise en place de taxes internationales. Plusieurs chefs d'États et de gouvernements se prononcent en faveur d'une taxe sur les transactions de change, notamment Gordon Brown, Nicolas Sarkozy, Angela Merkel, Yves Leterme, premier ministre belge, et Manuel Barroso, président de la Commission européenne. En juin 2009, le groupe pilote décide de créer une *Task Force* pour étudier cette nouvelle option.

Le G20 de septembre 2009 réuni à Pittsburg, demande au FMI de proposer différentes pistes afin que le secteur financier contribue à atténuer l'impact de la crise. Lors du sommet de Copenhague de décembre 2009 sur le climat, il est décidé de mettre en place un panel de haut niveau pour étudier différentes sources de financement alternatives.

La taxe sur les transactions financières est une des idées les plus prometteuses en termes de volume de financements. Elle permettrait de faire contribuer un secteur qui a connu une expansion sans précédent et

atteignant des niveaux exceptionnels. Selon l'ONG *Stamp Out Poverty*, les transactions financières ont plus que doublé entre 2004 et 2008, passant de 1.900 milliards de dollars d'échanges par jour à environ 4.000 milliards de dollars. La faisabilité technique et juridique des différentes options de taxes sur les transactions financières a déjà été démontrée dans plusieurs études, notamment celle sur les transactions de change.

Peu de temps pour agir

Dans ce contexte de crise, on assiste à des avancées au niveau national en faveur d'une nouvelle contribution sur les activités du secteur financier. En 2010, le président Obama crée la surprise en proposant une taxe sur les banques dont l'actif est supérieur à 50 milliards de dollars d'avoirs, dans le but de récupérer les fonds publics dépensés lors du sauvetage du système financier. Il dénonce au passage les primes indécentes octroyées à Wall Street. Ce mécanisme concernerait

une cinquantaine de banques. Allant dans le même sens, la coalition au pouvoir en Allemagne adopte lors du Conseil des ministres du 31 mars l'idée d'une taxe bancaire, qui alimenterait l'Office de stabilisation des marchés financiers. L'objectif de cette taxe sur les banques est de renflouer les budgets nationaux des États et de constituer des réserves pour faire face à d'éventuelles crises financières à l'avenir (mécanisme de type assurantiel). Cependant, nous sommes loin des mécanismes de redistribution à l'échelle mondiale, qui taxeraient les ressources internationales, non assujetties à l'impôt, pour financer des dépenses liées aux effets négatifs de la mondialisation.

Le 6 avril, la direction générale des Affaires financières de l'Union européenne publie une étude sur les différents mécanismes innovants. Dans son rapport, elle cherche à discréditer les taxes sur les transactions de change, reprenant à son compte d'anciens arguments, sur les risques de cette taxe : augmentation du coût du capital, réduction des liquidités disponibles, inégalité des revenus de cette fiscalité à l'avantage des pays

hébergeant de grandes places financières internationales, etc. Ces conclusions démontrent surtout la ligne extrêmement libérale de l'Union européenne et l'influence du lobby bancaire.

Dans ce contexte, de nombreuses organisations de la société civile française (ONG de développement et d'environnement, syndicats et associations citoyennes)², appellent l'État français, les pays de l'Union européenne, les pays membres du G20 et les citoyens à s'engager fermement pour prélever sans créer de distorsions mais de façon efficace une contribution des marchés financiers aux enjeux mondiaux du développement et de l'environnement. Elles considèrent que l'opinion publique, considérablement marquée par la crise financière et ses impacts, ne pourra

se satisfaire de mesures *a minima*, de type assurantiel, qui permettraient aux acteurs financiers de poursuivre leurs activités en toute tranquillité. Les inégalités et les désé-

quilibres au niveau global nécessitent la mise en place de nouvelles politiques publiques internationales auxquelles les taxes internationales devraient apporter une contribution durable. ■

Voir la déclaration : www.coordinationsud.org/IMG/pdf/position_taxes_2010.pdf

² ATTAC, Care France, CCFD-Terre solidaire, Coalition Plus, Coordination SUD, Greenpeace, Gret, Les Amis de la Terre, Oxfam France, Secours catholique - Caritas France, WWF.

1,8 milliard
de personnes sous le seuil de pauvreté

191 pays engagés sur les OMD en 2000

464 millions €
consacrés par la France à Unitaid depuis 2006

SOMMET UE-AMÉRIQUE LATINE

> Lors du Sommet officiel des chefs d'États UE-Amérique latine le 18 mai dernier, les ONG européennes et latino-américaines ont porté la déclaration établie au mois de mars lors du cinquième forum euro-latino américain et caribéen de la société civile, organisé par CONCORD et la *Mesa de Articulación*. Voir la déclaration :

www.coordinationsud.org/IMG/pdf/declaration_madrid_final_fr-2.pdf

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DU CRID

> L'université d'été de la solidarité internationale, à l'initiative du CRID, aura lieu à Bordeaux du 7 au 10 juillet 2010, autour du thème « Écologie, social, libertés : la solidarité internationale comme sortie de crises ».

11 modules de formation et 33 ateliers sont organisés pour l'occasion. L'objectif de l'université d'été : renforcer les connaissances des militants, échanger autour des analyses et expériences et créer des synergies pour un développement durable au Nord comme au Sud.

Voir le programme complet : www.universite-si.org/

CONTRIBUTION FRANÇAISE À LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE DÉVELOPPEMENT

> Le gouvernement français travaille actuellement à l'élaboration d'un document cadre global (DCG) pour la politique française de coopération au développement.

Une part de plus en plus importante de l'aide au développement passant par le canal européen, le gouvernement élabore également une stratégie pour la politique de développement de l'UE. À travers cette stratégie, qui sera adoptée cet été, la France doit préciser ses attentes et ses priorités vis-à-vis de la politique de développement de l'UE. Coordination SUD mène un dialogue avec le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et a rédigé un document de position qui reprend les demandes et attentes de ses différentes commissions de travail vis-à-vis de la politique européenne de développement. Voir le document de position :

www.coordinationsud.org/IMG/pdf/doc_de_position_csud_strategie_francaise_pr_pol_de_dvt_ue_mars2010.pdf

SOMMET DES DIRIGEANTS DU G8-G20

Coordination SUD participera au prochain Sommet des dirigeants du G8-G20, qui se tiendra à Huntsville (Canada), du 25 au 27 juin 2010. À cette occasion, la coordination défendra notamment les positions communes sur les taxes sur les transactions de change (lire dossier ci-dessus). Les enjeux sont d'autant plus importants en termes de solidarité internationale qu'il s'agira de la première réunion internationale depuis l'échec de Copenhague. Une page dédiée sera mise en ligne sur le site Internet : www.coordinationsud.org

À SUIVRE

PHILIPPE JAHSHAN, DÉLÉGUÉ EUROPE DE COORDINATION SUD

Coordinateur des actions de coopération internationale de Solidarité laïque, Philippe Jahshan est délégué Europe au conseil d'administration de Coordination SUD depuis décembre 2009. Il nous parle de ses motivations à ce poste, et fait le point sur les grands chantiers et rendez-vous européens pour 2010.

NDS : Quelles étaient vos motivations pour devenir délégué Europe ?



Philippe Jahshan :

L'Union européenne (UE) est le principal fournisseur d'aide au développement au monde et une partie croissante de l'aide française transmise aujourd'hui par le canal européen. Dans ce contexte, Solidarité laïque souhaitait contribuer au renforcement du travail collectif des ONG françaises sur les enjeux européens de solidarité internationale. Pour cela, la commission Europe de Coordination SUD, espace où se construit ce travail

collectif, avait besoin d'être redynamisée. C'est ce défi qui m'a notamment intéressé. Ce mandat représentait aussi l'occasion de renforcer l'engagement de Coordination SUD au sein de CONCORD, la confédération européenne des ONG d'urgence et de développement, d'y faire valoir les positions des ONG françaises, et de leur permettre un meilleur accès aux débats européens en cours.

Enfin, l'actualité européenne en 2010-2011 offre de multiples opportunités de mobilisation collective (réformes institutionnelles suite au traité de Lisbonne ; élaboration d'une stratégie française pour la politique de développement de l'UE ; redéfinition des relations entre l'UE et les acteurs non-étatiques à travers le lancement du « dialogue structuré », etc.).

NDS : Concrètement, quels sont les grands rendez-vous européens de l'année 2010 ?

PJ : Notre priorité est de faire de la commission Europe un espace de travail collectif dynamique, notamment en construisant une position française sur les enjeux européens de solidarité internationale. Pour redynamiser les activités de la commission Europe, ses membres ont identifié plusieurs chantiers

transversaux pour 2010, dont certains seront menés en lien étroit avec CONCORD. Parmi eux : la contribution à la stratégie française pour la politique de développement de l'UE que le gouvernement fera adopter en juin ; la cohérence des politiques européennes pour le développement ; le plaidoyer sur la place de la politique de développement dans le nouveau dispositif institutionnel pour les relations extérieures de l'UE et le « dialogue structuré ».

Le processus de « dialogue structuré » (ou « quadrilogue »), qui s'achèvera au printemps 2011, est un chantier de travail capital. Ce processus est censé définir les orientations futures des relations entre l'UE et les acteurs non étatiques dans le cadre de la coopération au développement de la Commission européenne. Trois grands thèmes sont abordés : le rôle et la valeur ajoutée des organisations de la société civile (OSC) et des acteurs locaux ; l'efficacité des OSC ; les instruments de l'aide. Sur chacune de ces questions, les ONG françaises ont une expérience spécifique à valoriser. La commission Europe contribuera ainsi aux documents de position de CONCORD et mènera un dialogue avec les acteurs institutionnels français impliqués dans ce processus. ■

www.solidarite.laique.asso.fr

TRIBUNE HAÏTI : QUELS ENGAGEMENTS DES DONATEURS INTERNATIONAUX ?

Bénédicte Hermelin,

directrice du Gret, vice-présidente de Coordination SUD

Le 31 mars 2010 s'est tenue au siège des Nations unies à New-York la conférence des donateurs pour la reconstruction d'Haïti. Les ONG ont présenté une position commune, adoptée par sept plates-formes nationales représentant la grande majorité des ONG internationales intervenant en Haïti.

Le séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier est une catastrophe d'une ampleur exceptionnelle, par le nombre de victimes et parce qu'il a largement détruit Port-au-Prince, qui concentrait les pouvoirs administratifs et l'activité économique du pays (même si l'agriculture fournit la majorité des emplois et du revenu d'Haïti). La solidarité internationale a joué : pays donateurs, ONG et individus se sont mobilisés, chacun à leur niveau, pour aider les Haïtiens. Rapidement, plusieurs questions se sont posées : comment coordonner l'aide pour qu'elle soit plus efficace ? Comment éviter la mise sous tutelle du pays et agir en respectant les autorités publiques haïtiennes ? L'administration haïtienne, déjà assez faible, a été encore affaiblie par le séisme. Les auto-

rités locales (communes, départements) ont peu de pouvoir, la décentralisation peine à se mettre en place. Il serait donc extrêmement facile, et peut-être plus simple, pour les bailleurs de fonds comme pour les ONG, d'intervenir sans tenir compte des autorités existantes et des politiques publiques. Parce qu'elles agissent en proximité avec les populations, parce qu'elles travaillent en partenariat avec la société civile haïtienne, et parce qu'elles ont mobilisé 2,2 milliards de dollars pour venir en aide à Haïti, les ONG ont une responsabilité particulière. C'est pour cela qu'une déclaration commune a été adoptée et présentée à la conférence de New-York le 31 mars.

Une déclaration commune des ONG internationales

Cette déclaration est importante, parce qu'elle démontre que nous, ONG, sommes capables de nous mettre d'accord sur des principes, et parce que nous avons pris des engagements forts : redevabilité de nos actions vis-à-vis de nos financeurs, donateurs individuels ou bailleurs publics, des autorités haïtiennes, et surtout, de la population haïtienne, avec des processus participatifs ; coordination de nos activités entre ONG, avec les bailleurs de fonds, avec les autorités haïtiennes, et avec la société civile (organisations paysannes, associations de femmes, comités de quartiers, etc.) ; promotion des droits dans nos approches, droits civils et politiques, droits

économiques, sociaux et culturels, droits des personnes les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes handicapées), avec une attention particulière dans cette période de reconstruction sur les droits d'accès au foncier urbain et rural ; renforcement des capacités de nos partenaires, de la société civile, des autorités publiques, avec notamment la priorité d'embauche à des Haïtiens plutôt qu'à des expatriés, à des niveaux de salaires qui évitent la distorsion du marché de l'emploi. Adopter des principes est une chose assez simple : les appliquer en respectant la diversité et la spécificité de chacune des ONG est un exercice plus compliqué et plus délicat. Sur le terrain, on voit déjà des surenchères dans la rémunération du personnel haïtien, le non-respect de principes communs dans les activités de *Cash for Work*, ou l'affranchissement des consignes de l'administration haïtienne. Il ne s'agit pas de mettre en place une autorité coordinatrice qui définirait les activités de telle ou telle ONG, mais plutôt d'agir dans la transparence. Les engagements pris à New-York ont été entendus par les bailleurs de fonds et les Nations unies. À New-York, nous avons aussi demandé que les bailleurs de fonds soient transparents et coordonnés. Pouvoir leur demander des comptes impose que nous soyons nous-mêmes en mesure de respecter nos engagements. ■

Voir la déclaration complète : www.coordinationsud.org/IMG/pdf/declaration_des_ONG_internationales_pour_Haiti.pdf

Laurence Lebret,
responsable de la communication
et de la collecte chez Partage.

Un cofinancement Frio pour l'ONG Partage

NDS : Pourquoi avez-vous sollicité un cofinancement auprès du Frio ?

Laurence Lebret : Créée en 1973, Partage intervient auprès des enfants défavorisés à travers le parrainage et le soutien aux associations locales. Pour s'adapter à un environnement changeant et élaborer un message adéquat, nous avons souhaité nous réunir autour de nos fondamentaux (vision, missions, valeurs), afin de redéfinir un message commun, mobilisateur aussi bien en interne, qu'en externe. Nous avons imaginé une démarche regroupant salariés, bénévoles et conseil d'administration, pour revisiter ensemble nos valeurs et notre cause commune. Nous avons besoin, pour nous guider et nous recentrer, d'un consultant extérieur qui nous aide à faire évoluer notre discours. Sans le financement du Frio, nous n'aurions vraisemblablement pas pu entreprendre cette démarche, en tout cas pas de manière aussi professionnelle et efficace.

NDS : Comment le Frio vous a-t-il appuyé dans votre démarche ?

LL : Au-delà du financement à proprement parlé, l'équipe du Frio nous a véritablement accompagnés. Nous avons pu échanger avec elle et apprendre des différentes expériences d'autres associations qui avaient entrepris cette démarche. Redéfinir les fondamentaux n'est pas une mince affaire, cela touche au cœur même de l'association et à toutes les composantes. Le processus s'est déroulé sur un semestre. L'appui bienveillant et éclairé du Frio nous a été très précieux.

NDS : Quelles suites envisagez-vous ?

LL : À l'heure actuelle, nous avons bouclé la première partie de définition de nos fondamentaux. Nous sommes en train de nous les approprier en interne et d'apprendre à communiquer sur ces nouvelles bases, avec nos propres mots. Il nous reste deux étapes importantes : revoir la possibilité d'élargir et de diversifier nos stratégies de recherche de nouveaux parrains et donateurs, et travailler avec l'ensemble de notre réseau de bénévoles à l'appropriation de cette nouvelle stratégie. Sur ces points, et notamment sur l'accompagnement du réseau bénévole, nous allons de nouveau solliciter l'appui du Frio. ■

RETROUVEZ TOUTES
LES DATES DE L'AGENDA
ET LES ACTUALITÉS
WWW.COORDINATIONSUD.ORG